

Meede NAUDO

Adresse personnelle:

19 av. de Breteville
92200, Neuilly s/Seine

Neully

Date: le 11 juillet 1992

Monsieur

REPUBLICA DE CHILE					
PRESIDENCIA					
REGISTRO Y ARCHIVO					
NR.	92/16917				
A:	29 JUL 92				
P.A.A.	<input type="checkbox"/>	R.C.A.	<input type="checkbox"/>	F.W.M.	<input type="checkbox"/>
C.B.E.	<input type="checkbox"/>	M.L.P.	<input type="checkbox"/>	P.V.S.	<input type="checkbox"/>
M.T.O.	<input type="checkbox"/>	E.P.E.C.	<input type="checkbox"/>	M.H.A.	<input type="checkbox"/>
M.Z.C.	<input type="checkbox"/>	ARCHIVO			

Je m'adresse à vous, pour vous exprimer mon indignation et ma tristesse quant au sort que le gouvernement et la justice du Chili font subir aux membres du CONSEIL DE TOUTES LES TERRES.

Je sais que AukanHuilcaman Paillama, ainsi que six Lonkos et 106 membres de cette organisation ont été arrêtés et emprisonnés à Temuco, que d'autres membres dont Nelly Ayenao sont assignés à résidence, et que de plus il leur est interdit de sortir du pays.

Une telle répression est indigne d'une démocratie, tout comme le fait de dissoudre une organisation et de la déclarer hors la loi. En démocratie, le droit d'organisation et d'expression est fondamental et l'on ne peut en aucun cas le bafouer.

J'insiste également pour que les détenus soient traités dignement. 1992 n'est-elle pas l'année symbole pour le respect des droits des peuples indigènes américains, cinq cents ans après le génocide?

Enfin, en tant que défenseur des droits des peuples à s'exprimer librement et à être reconnus en tant que tels, je demande la libération de tous les membres du CONSEIL DE TOUTES LES TERRES, la levée des assignations à résidence et la réhabilitation de l'organisation.

Je tiens à souligner que des citoyens suédois, suisses, hollandais, anglais, allemands, espagnols soutiennent cette demande.

Dans l'espoir que mon appel sera entendu, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Signature.

Naudo

N. NAUDO

Adresse personnelle:

Madame AUDE-MICHELIS
11, rue du Dr Nergon
83150 BANDOL
France

Date: 21.07.92

Monsieur

Je m'adresse à vous, pour vous exprimer mon indignation et ma tristesse quant au sort que le gouvernement et la justice du Chili font subir aux membres du CONSEIL DE TOUTES LES TERRES.

Je sais que AukanHuilcaman Paillama, ainsi que six Lonkos et 106 membres de cette organisation ont été arrêtés et emprisonnés à Temuco, que d'autres membres dont Nelly Ayenao sont assignés à résidence, et que de plus il leur est interdit de sortir du pays.

Une telle répression est indigne d'une démocratie, tout comme le fait de dissoudre une organisation et de la déclarer hors la loi. En démocratie, le droit d'organisation et d'expression est fondamental et l'on ne peut en aucun cas le bafouer.

J'insiste également pour que les détenus soient traités dignement. 1992 n'est-elle pas l'année symbole pour le respect des droits des peuples indigènes américains, cinq cents ans après le génocide?

Enfin, en tant que défenseur des droits des peuples à s'exprimer librement et à être reconnus en tant que tels, je demande la libération de tous les membres du CONSEIL DE TOUTES LES TERRES, la levée des assignations à résidence et la réhabilitation de l'organisation.

Je tiens à souligner que des citoyens suédois, suisses, hollandais, anglais, allemands, espagnols soutiennent cette demande.

Dans l'espoir que mon appel sera entendu, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Signature.

Francine Aude-Nilli